



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Puy-de-Dôme

Arrêté n° 2026-547
portant désignation du jury du concours externe, du concours interne
et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles
principal de 2^{ème} classe

Session 2026

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux de 2^{ème} classe,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n°2026-177 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 3 mars 2026 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – session 2026,

Vu l'arrêté n° 2026-261 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme fixant la liste des membres de jurys des concours et examens professionnels,

Vu le Procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel auprès de la CAP effectué le 2 juin 2026,

Arrête :

Article 1 :

Le jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – session 2026, est composé comme suit :

Présidente du jury (élue) : Nadine BOUTONNET DE CARVALHO, Maire Adjointe, commune de Ménétrol,

Président suppléant (élu) : Cyrille BASSINET, Maire, commune de Pontaurmur,

Elue : Rénatie LEPAYSAN, Adjointe au Maire, commune de Cournon d'Auvergne

Fonctionnaire territoriale : Théo LEGAY, Animateur territorial, commune de Saint-Genès-Champanelle,

Fonctionnaire territoriale : Pauline REYGONDAUD, ATSEM principal de 2^{ème} classe, commune de Pont-Du-Château,

Représentante du personnel siégeant en CAP (ou son suppléant) : Marie-Laure BRUN, ATSEM principale de 1^{ère} classe, commune de Nohanent,

Personnalité qualifiée : Christophe BOURDIER, Attaché territorial, commune de Ceyrat,
Personnalité qualifiée : Jérôme AIT BRAHAM, Agent de maîtrise principal, commune de Clermont-Ferrand,
Personnalité qualifiée : Martine PONSONNIER, Directrice d'école maternelle retraitée

Article 2 :

Le jury pourra, au besoin, faire appel en qualité d'examineur, pour les épreuves concernées, du concours externe, du concours interne et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe – session 2026, à toute personne figurant dans l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, fixant la liste des membres de jurys des concours et examens professionnels, dans sa version en vigueur à la date de la sollicitation.

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, et transmis à la représentante ou au représentant de l'Etat.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 SEP. 2026**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : **23 SEP. 2026**